

PROPOSITIONS DU NOUVEAU CONSEIL DES PROPRIÉTAIRES

AUTONOMISER ET PROMOUVOIR LA COMMUNAUTÉ DE MONTBARBAT

La commission doit être l'acteur principal pour coordonner et proposer un ensemble d'activités s'adressant à l'ensemble de la communauté: enfants, adolescents, personnes âgées, familles. Actuellement, rien ne fonctionne. Création d'un lieu adapté pour les enfants et d'un autre pour les adultes/aînés.



NOUS RECHERCHONS UN FINANCEMENT-CLABORATION auprès de l'administration publique (Mairie, Gouvernement régional, etc.) et des entreprises pour postuler dans différents projets et activités sociocommunitaires, comme cela se produit dans d'autres urbanisations et quartiers voisins.

NOUS ÉLABORONS LES STATUTS DU BARRE CONJOINTEMENT AVEC LES PARCELLISTES, avec l'objectif que la direction fasse toujours appel à la concurrence ouverte et ne puisse plus jamais être assignée à la main.

Les colistas doivent choisir entre deux options pour choisir les gérants du bar.

UN SYSTÈME DE POINTS, UN OBJECTIF QUI A:

1. Expérience professionnelle dans le secteur.
2. Implication pour participer aux activités proposées par l'association.
3. Lieu de résidence, situation de paiement et impayés dans l'association.

OU VOTE DIRECT EN ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE TOUS LES MEMBRES.



VOUS DÉCIDEREZ QUEL SYSTÈME SERA APPLIQUÉ.

ENTREPRISES DE LOCATION POUR DES RÉPARATIONS, DE NOUVEAUX PROJETS OU DES SERVICES TELS QUE L'ENTRETIEN DE PISCINE

Le comité diffusera les besoins de réparation afin que les entreprises de Montbarbat puissent se présenter. Au moins trois entreprises doivent se présenter. Dans le cas où trois ne seraient pas atteints, une recherche sera également effectuée à l'extérieur de Montbarbat.

Pour attribuer le travail à une entreprise, un système de points sera utilisé, qui prendra en compte:

1. Résidence et votre situation auprès de l'association
2. Prix des budgets qu'ils présentent



Les réparations qui dépassent 3 000/5 000 euros (chiffre que vous déterminerez vous-mêmes) doivent être approuvées par les propriétaires des parcelles en assemblée ordinaire.

Les nouveaux projets qui seront réalisés se feront sur proposition des propriétaires de parcelles. Ils nous ont déjà fait part de plusieurs idées telles que: terrain de paddle-tennis, accès aux installations avec une carte, couvertures ombragées pour le terrain et l'aire de jeux, climatisation de tous les espaces, panneaux solaires, entre autres.

Ces budgets seront approuvés ou non par les propriétaires parcellaires en assemblée ordinaire/extraordinaire si nécessaire. Tous ces aspects seront inclus dans une procédure interne et développés conjointement avec les promoteurs parcellaires.

Tous les contrats avec les entreprises qui fournissent actuellement des services seront revus, par exemple : entretien de la piscine, sauveteur, téléphone, etc. afin de connaître ses conditions et couvertures, et procéder si possible à un meilleur contrat.

TRANSPARENCE DANS TOUTES LES ACTIONS

Nous utiliserons tous les canaux à notre disposition (association WhatsApp, réseaux sociaux, panneaux d'information dans les installations et dans les bureaux) pour informer à tout moment de:

- Les dépenses engagées pour les réparations et leur explication pertinente du motif de l'exécution.
- Dépenses produites par les nouveaux projets.
- Dépenses générées par toute activité réalisée.

Nous n'attendrons pas une réunion ordinaire pour expliquer ces dépenses

Nous éliminerons autant que possible les paiements en espèces. Le paiement en espèces génère de la méfiance et nous voulons que tout se fasse par virement, paiement par carte ou bizum sur le compte de l'association.



PLAINTES, RÉCLAMATIONS, SUGGESTIONS OU PROPOSITIONS

Nous ouvrirons des canaux (au bureau, par courrier électronique, dans la boîte aux lettres, etc.) pour recevoir des plaintes, des réclamations, des suggestions ou des propositions.

Il sera répondu à ces plaintes ou suggestions, dans la mesure du possible, dans les plus brefs délais, soit par convocation à une rencontre avec la personne, soit par écrit. Ce forum ne va pas se cacher et ne fermera la porte à personne.

RÉVISION DES STATUTS



Il a été constaté que certains articles des statuts de l'association ne correspondent pas au droit actuel des associations. Ces articles doivent être revus et adaptés conformément au cadre réglementaire.

Nous souhaitons que cet examen soit réalisé conjointement avec les propriétaires parcellaires, puis approuvé en assemblée ordinaire.



EMPLACEMENT DES BOITES AUX LETTRES

Bien que des travaux soient en cours pour améliorer la situation (ils le font depuis plus d'un an sans parvenir à une solution), nous avons constaté que plusieurs voisins n'ont pas de boîte aux lettres.

Rappelons que recevoir de la correspondance est considéré comme un droit. Il est essentiel de garantir que tous les voisins aient leur boîte aux lettres sans avoir à attendre.

Nous travaillons déjà avec des coursiers, qui nous ont fait part de leur inquiétude face à la situation actuelle et aux difficultés qu'ils rencontrent pour effectuer leur travail.

AUDIT DE COMPTE



Nous devons être clairs sur le fait que les comptes sont correctement formulés après les événements survenus. Et d'autres sujets dont beaucoup parlent (factures prétendument gonflées, paiements en espèces sans factures aux partenaires et qui ne sont pas détaillés dans les budgets, etc.). Pour cela nous proposons un audit externe détaillé.

PARTICIPATION DES COLISISTES/GROUPES DE DISCUSSION

Nous souhaitons créer un calendrier où nous indiquerons des dates précises pour débattre, discuter et parvenir à des accords sur différentes questions qui nous concernent en tant qu'association ou en tant qu'urbanisation. La participation et l'avis de tous les membres de la parcelle sont essentiels pour construire une communauté de tous et non de 4 personnes.

Dans ces espaces nous proposons de parler de: **STATUTS DU BARRE, CONTRACTATION D'ENTREPRISES, NOUVEAUX PROJETS POUR LES INSTALLATIONS, RÉVISION DES STATUTS, FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE, FONCTIONNEMENT DES LOCAUX, OU LA SITUATION DE L'URBANISATION: SÉCURITÉ, ÉCLAIRAGE, ROUTES, ACCÈS, ETC. POUVOIR TRANSFÉRER FORMELLEMENT LE CONSEIL MUNICIPAL EN COMMUNAUTÉ DE VOISINS.**

LES PARCELLISTES SERONT ET DEVRAIENT ÊTRE CEUX QUI DÉCIDENT À TOUT MOMENT. LE CONSEIL SE COORDONNERA ET EXÉCUTERA UNIQUEMENT.

AMÉLIORATIONS DANS LES ASSEMBLÉES ORDINAIRES

Lors de la dernière assemblée ordinaire, un groupe de voisins a constaté que l'urne avait été déplacée vers la maison du président. Et le recomptage a été fait plusieurs jours après ladite assemblée.

Nous pensons que les votes doivent être gardés par une société de gestion qui garantit la partialité des votes. De cette façon, on évite aux députés de penser qu'il y a une manipulation du vote.

En outre, on a constaté que les parcellistes avaient voté préalablement pour que tous les points à discuter soient expliqués. Personne n'avait les informations nécessaires pour voter, puisqu'il n'y avait pas de procès-verbal expliquant les points avant l'assemblée. L'acte de vote doit avoir lieu une fois que tous les membres sont bien informés de tous les points à discuter.

AUTRES QUESTIONS SUR LESQUELS NOUS TRAVAILLONS

- Des horaires de bureau adaptés aux besoins des titulaires de colis, tant du secrétaire que du conseil d'administration.
- Améliorer les relations et les collaborations avec le conseil municipal.
- Participer, en tant qu'entité, aux activités et festivités de Maçanet de la Selva.
- Accédez au réseau des associations de Maçanet de la Selva pour démarrer des projets communs.